



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Banque de France

Question écrite n° 12096

Texte de la question

M. Émile Zuccarelli * appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les conséquences des scénarios de restructuration du réseau des succursales de la Banque de France dans les petites et moyennes villes, tels qu'ils sont évoqués dans le rapport du secrétaire général de la BDF. Les solutions privilégiées par les conclusions de ce document induiraient la fermeture à plus ou moins long terme de l'essentiel du réseau de la banque et en particulier des succursales implantées en dehors des villes préfectorales de région. Ainsi ce sont d'abord les villes moyennes qui seraient touchées en terme de dégradation du service public et de pertes d'emplois. S'il est nécessaire que la Banque de France, comme d'autres services publics, s'adapte à l'évolution de ses missions, l'étude interne qui vient d'être publiée, préconisant la fermeture, au mieux de la moitié des 211 succursales, et au pire de 189 d'entre elles, est alarmante au titre du service public et de l'aménagement du territoire. L'équilibre territorial de la Corse risque notamment d'en être affecté. Le député aimerait donc savoir quelle position le Gouvernement entend prendre sur ces projets de réforme du réseau des succursales de la Banque de France et si, comme cela est à l'évidence nécessaire il entend s'opposer à la mise en oeuvre d'un tel projet.

Texte de la réponse

Le gouverneur de la Banque de France a confié en octobre dernier deux missions d'étude au secrétaire général de la banque sur l'évolution du réseau des succursales et sur l'avenir des opérations avec la clientèle particulière. Les deux rapports sur l'évolution de ce réseau ont été remis au gouverneur le 7 février. Ces documents techniques ont été immédiatement diffusés au personnel, aux organisations syndicales et mis à la disposition des élus locaux. Dans un contexte en profonde évolution, ces études examinent comment la banque peut effectuer les mêmes missions de manière plus efficace avec un réseau plus resserré. Seules les opérations avec la clientèle particulière, qui n'ont plus de justification, seraient interrompues. S'est ensuite ouverte une consultation large et approfondie des personnels et des élus. Cette consultation fournira les éléments complémentaires permettant de donner un contour définitif au projet de modernisation de l'implantation territoriale de la banque. Le gouverneur de la Banque de France a d'ores et déjà indiqué, à la suite des échanges conduits avec les représentants du personnel et des élus, qu'il s'orientait vers une organisation départementale du réseau et qu'il n'y aurait aucun licenciement, quel que soit le statut des agents. Pour garantir l'exercice des missions de service public par les succursales, l'Etat conclura également avec la Banque de France un contrat de service public, qui précisera les objectifs qui lui sont assignés en matière de service public rendu aux usagers, notamment en matière de gestion des dossiers de surendettement. En tout état de cause, l'Etat entend conforter la Banque de France dans sa volonté de jouer tout son rôle dans la vie économique locale. Celui-ci doit néanmoins être conçu dans le souci d'optimiser la gestion dont l'établissement est comptable devant la Nation.

Données clés

Auteur : [M. Émile Zuccarelli](#)

Circonscription : Haute-Corse (1^{re} circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12096

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 17 février 2003, page 1147

Réponse publiée le : 7 avril 2003, page 2725